

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière :
INSTITUTIONS ET VIE
POLITIQUE

Sous matière :
FONCTIONNEMENT
DES ASSEMBLEES

OBJET :
DESIGNATION
D'UN
NOUVEAU
CORRESPON-
DANT
INCENDIE ET
SECOURS EN
RAISON DU
DECES D'UN
CONSEILLER
MUNICIPAL

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 01 OCTOBRE
2024

AFFICHAGE EN DATE
DU : 01 OCTOBRE
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **10 OCT. 2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-214
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 7 octobre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA,
Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Christian
WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Agnès SOULIER donne pouvoir à François DEMANGEOT,
Bruno PERLES donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,

Absents : Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard
MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le décret du 29 juillet 2022, pris pour l'application de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels.

La loi Matras, en son article 13, oblige les communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au Maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, à désigner un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire et dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Pierre BARBAUD, Conseiller Municipal, avait été désigné correspondant incendie et secours en date du 22 septembre 2022 par délibération n°2022-192.

En raison de son décès, en date du 14 août 2024, il convient de désigner un nouveau correspondant incendie et secours.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur Javier DE LA CASA, Conseiller Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la désignation de Monsieur Javier DE LA CASA, Conseiller Municipal, comme nouveau correspondant incendie et secours.

PRECISE que Monsieur le Maire communiquera le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'Etat dans le département et au Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 07 octobre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

| | |
|---|--------------|
| Ampliation faite le | 10 OCT. 2024 |
| Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : | 09 OCT. 2024 |
| Par publication le : | 10 OCT. 2024 |
| Par délégation, Le Directeur Général des Services | |
| Nicolas NAYRAL | |



| | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le | 09/10/2024 |
| Reçu en préfecture le | 09/10/2024 |
| Publié le | 10 OCT 2024 |
| ID : | 011-211100763-20241007-DB2024214-DE |